GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Chaque geste compte
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

# PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

## Une mobilisation générale

Dossier de presse | 6 octobre 2022

# SOMMAIRE


p.4 Éditorial de la Première ministre

p.6 La sobriété énergétique, levier indispensable pour accélérer la sortie des énergies fossiles

p.7 Anticipation et concertation : un plan co-construit secteur par secteur

p.8 Le plan de sobriété en 15 mesures phares


## LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SECTEURS

p.12 Consommer moins d'énergie dans tous nos bâtiments

p.14 Construire une mobilité plus sobre, plus économe pour tous


## LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

p.16 L'État exemplaire

p.20 Les entreprises

p.22 Établissements recevant du public, activités tertiaires et marchandes

p.26 Industrie

p.28 Logement

p.30 Transports

p.32 Numérique

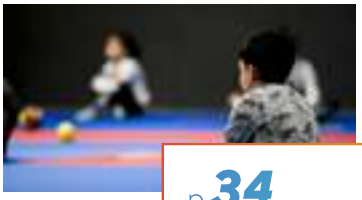

p.34 Culture et sport

p.36 Les collectivités territoriales


## DES MESURES POUR LES FRANÇAIS

p.40 L'État et les collectivités mobilisés afin d'accompagner les Français pour faire des économies d'énergie

p.42 Une communication pour faire connaitre les bons gestes de sobriété au grand public

p.46 LES MESURES EN CAS D'URGENCE SUR NOS RÉSEAUX

p.49 ILS S'ENGAGENT

# « Grâce à la mobilisation générale, prendre notre destin climatique et énergétique en main

Nous vivons une période de bascules.

La guerre en Ukraine bouscule l'ordre international et nous n'avons pas fini d'en mesurer les conséquences.

La crise énergétique nous pousse à revoir nos habitudes et à accélérer pour sortir, plus vite, de la dépendance aux énergies carbonées.

La crise climatique n'est plus un concept d'experts, c'est une réalité tangible et ravageuse. Canicule, sécheresse, incendies… : chacun a pu mesurer les effets du dérèglement climatique cet été.

Dans ce contexte, l'hiver prochain sonne comme un défi. En agissant ensemble, nous pouvons éviter les pénuries, les coupures et limiter l'impact économique de l'arrêt quasi total des livraisons de gaz par la Russie.

Dès cet été, nous avons anticipé. Nous avons porté nos stocks de gaz au maximum, diversifié nos approvisionnements et augmenté la capacité de nos terminaux méthaniers.

Pour les mois qui viennent, nous nous tenons prêts, grâce à la solidarité européenne et grâce au plan de sobriété, demandé par le président de la République.

La sobriété, c'est un concept simple : des économies choisies plutôt que des coupures subies.

C'est une réponse pour l'urgence et un rempart contre des mesures plus contraignantes, bien sûr. Mais, plus largement, la sobriété est une nouvelle manière de penser et d'agir, qui sera une des clés de notre transition écologique et de notre souveraineté énergétique.

Par la sobriété, nous pourrons sortir plus rapidement des énergies fossiles. Nous serons plus efficaces dans notre consommation d'énergie. Nous serons plus souverains et donc plus résistants aux chocs qui pourraient nous atteindre.

Nous nous sommes fixés un objectif : baisser de 10% notre consommation d'ici 2024. État, entreprises, collectivités, citoyens, nous devons tous y prendre part.

Pour être efficace et acceptée, la sobriété doit être adaptée à chaque filière et venir des solutions du terrain. Aussi, j'ai demandé à chaque ministère de mener des concertations avec les secteurs dont il a la charge. Des groupes de travail ont été menés avec les professionnels concernés, des experts, des représentants du monde associatif et des énergéticiens.

Le plan de sobriété que nous présentons aujourd'hui est le fruit de la concertation et de leur travail. Il contient des mesures globales et des mesures ciblées. Il propose des solutions pour toutes les consommations : chauffage, éclairage, outils numériques. Il s'articule autour de petits gestes comme de transitions plus larges, notamment en matière de mobilité.

Nous devrons assurer la mise en œuvre et le suivi de ce plan. Nous ferons régulièrement des points d'avancement. En fonction de notre consommation et de la météo, nous saurons alors si nous avançons au bon rythme et dans la bonne direction. »

**Élisabeth Borne**
Première ministre

« La sobriété énergétique, ce sont des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie. C'est en ce sens que l'ensemble des mesures de ce plan ont été coconstruites, concertées et quantifiées avec les acteurs de terrain, afin qu'elles soient immédiatement applicables et efficaces au sein de l'État et en entreprise. La réussite du plan dépend maintenant de la responsabilité collective : chaque acteur a vocation à appliquer son plan d'action pour réduire de 10 % sa consommation.

Ces mesures d'économies d'énergie seront utiles pour le passage de l'hiver, mais elles sont aussi et surtout indispensables pour garantir notre indépendance énergétique dans la durée et atteindre notre objectif de neutralité carbone. La mobilisation générale en faveur de la sobriété énergétique est la meilleure réponse aux crises énergétique et climatique que nous traversons. »

**Agnès Pannier-Runacher**
Ministre de la Transition énergétique

# La sobriété énergétique, levier indispensable pour sortir des énergies fossiles

Les énergies fossiles représentent aujourd'hui deux tiers de notre consommation d'énergie finale. Il s'agit essentiellement de gaz et de carburant utilisé pour le chauffage et le transport. Les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel sont les principaux consommateurs de gaz et d'électricité. Le gaz est pour moitié utilisé dans les bâtiments, 28% dans l'industrie et 20% pour la production d'électricité. L'électricité est consommée essentiellement par les secteurs résidentiel (36%), entreprises et professionnels (47%) et grande industrie (17%).

Du fait de l'arrêt presque total des livraisons de gaz russe en Europe et du manque de disponibilité de notre parc nucléaire, nous faisons face à une tension de nos approvisionnements en gaz et en électricité produite à partir de gaz. Cette situation nous incite à réduire de manière accélérée notre consommation d'énergie pour passer l'hiver dans les meilleures conditions. S'agissant du gaz, l'enjeu est de baisser notre consommation annuelle, en particulier hivernale. Il s'agit également d'être vigilants sur le passage des pics de froid prolongés. Sur le réseau d'électricité, l'objectif est de lisser les pointes de consommation, qui se situent entre 8 et 13 heures et entre 18 et 20 heures, les jours de froid.

Les actions identifiées dans le plan de sobriété énergétique, lancé par le Gouvernement le 23 juin, représentent un potentiel de **réduction de consommation de l'ordre de 50 TWh.** Elles doivent être complétées par des mesures de déplacement hors heures de pointe de la consommation. Ces gains sont cohérents avec l'ampleur du besoin d'énergie en cas de scénario dégradé de passage de l'hiver.

Mais **la réduction de la consommation d'énergie est un objectif de long terme pour atteindre la neutralité carbone et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles.** Comme l'indique le rapport Futurs énergétiques 2050 de RTE, il est nécessaire de réduire notre consommation d'énergie de 40% d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone dans un contexte de hausse substantielle des besoins en électricité. Cet objectif fait partie des trois priorités de politique énergétique annoncées par le Président de la République à Belfort le 8 février dernier, avec le déploiement massif des énergies renouvelables et la relance de la filière nucléaire. Nous devons donc profondément et structurellement changer nos habitudes et nos comportements pour faire des économies d'énergie. Le plan de sobriété énergétique est la première marche de cette réduction de 40% de notre consommation d'énergie.

# Anticipation et concertation : un plan coconstruit secteur par secteur

Le 23 juin dernier, Élisabeth Borne, Première ministre, a annoncé lors de son premier déplacement le lancement d'un chantier sur la sobriété énergétique qu'elle a confié à la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. L'objectif est que les administrations publiques d'État, les collectivités territoriales, les entreprises et, plus largement, les grands acteurs de la vie quotidienne des Français se dotent de feuilles de route opérationnelles pour que des mesures d'économies d'énergie à la fois efficaces et acceptables soient mises en œuvre sur le terrain.

Afin de couvrir l'ensemble des consommations des grands acteurs, neuf groupes de travail sectoriels ont été lancés par la ministre de la Transition énergétique depuis fin juin, avec les ministres du Gouvernement concernés :

- **État exemplaire** avec Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.
- **Entreprises et organisation du travail** avec Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.
- **Établissements recevant du public et les grandes surfaces commerciales** avec Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.
- **Industrie** avec Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie.
- **Logement** avec Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et au Logement.
- **Transports** avec Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports.
- **Numérique et télécommunications** avec Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.
- **Sports** avec Amélie Oudéa-Castéra, ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.
- **Collectivités territoriales** avec Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales.

Ces groupes de travail, qui ont mobilisé les principaux acteurs de chaque secteur, les experts, le monde associatif et syndical, ainsi que les énergéticiens, ont permis de bâtir des plans d'action sobriété sur-mesure, à partir des propositions remontant du terrain. Grâce aux travaux menés durant tout l'été, chaque groupe a pu aboutir sur des mesures simples et opérationnelles, applicables à très court terme.

Chaque plan d'action comprend des mesures de réduction de la consommation énergétique quantifiées. Pour chaque mesure, il est prévu autant que possible un accompagnement (conseil, aide financière, engagement d'information des professionnels, etc.) afin que tous les acteurs puissent s'approprier et mettre en œuvre les mesures dès cet hiver.

Garant du plan de sobriété énergétique, l'État doit être à la fois exemplaire et force de proposition et d'expérimentation. Il prendra toute sa part afin d'impulser un engagement collectif et solidaire qui nous permettra d'atteindre l'objectif de réduire de 10% nos consommations énergétiques au niveau national. Par ailleurs, le programme de formation des agents de la fonction publique à la transition écologique, lancé le 11 octobre 2022, accompagnera la mise en œuvre du plan sobriété énergétique.

# Le plan de sobriété en 15 mesures phares

## + de sobriété dans les bâtiments

1. **19 °C,** c'est la température maximale de chauffe dans les bureaux que les acteurs s'engagent à mieux faire connaître et appliquer. Baisser la température la nuit à 16 °C et à 8 °C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours.

2. **Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe,** quand cela est possible et quand la température extérieure le permet.

3. **Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux.** En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches par exemple) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité d'arrêter l'eau chaude sanitaire.

## + de sobriété dans nos mobilités

4 **Favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitureur qui s'inscrit sur une plateforme.** Prendre le train plutôt que l'avion pour les trajets professionnels de moins de 4 heures. Prendre le train et les transports en commun plutôt que la voiture, lorsque cela est possible.

## + de sobriété pour un État exemplaire

5. **Diminuer le chauffage de 19 °C à 18 °C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique** lorsque le signal d'ÉcoWatt est rouge.

6. **Inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant notamment.** Afin d'aider les agents à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, ils bénéficieront d'**une augmentation de l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15 % afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.** Au-delà, certains services de l'État expérimenteront le télétravail en fermant les bâtiments pour mesurer précisément les économies réelles de chauffage. Ce sera le cas des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, avec l'extinction de 4 sites franciliens – Saint-Germain, hôtel de Roquelaure, Grande Arche et tour Séquoia – pour une période de 4 jours, du 29 octobre au 1er novembre inclus.

7. **Limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels** non urgents. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant. Il s'agit seulement de quelques minutes supplémentaires par trajet, inclus dans le temps de travail.

## + de sobriété pour les collectivités territoriales

8. **Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public,** qui représente, en moyenne, 30% des dépenses d'électricité d'une collectivité. Éteindre les lumières à certaines heures, réduire l'intensité lumineuse, passer aux éclairages LED avec pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois ,de 40 à 80% avec un retour sur investissement entre 4 et 6 ans.

9. **Réduire le chauffage des équipements sportifs :** en diminuant de 2°C la température des gymnases et d'1°C la température de l'eau des piscines, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.

10. **Réduire le nombre de mètres carrés chauffés** en regroupant les services publics dans les locaux les mieux adaptés, quitte à les utiliser sur de plus grandes plages horaires.

## + de sobriété pour les entreprises

11. ***Les entreprises s'engagent,*** une plateforme qui recense les entreprises qui prennent 15 engagements et sont accompagnées dans leur déploiement : éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès l'inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h, piloter chauffage, climatisation et ventilation ou encore regrouper les déplacements et supprimer ceux inutiles.

› Déjà plus de 30 entreprises du CAC 40 engagées.

## + de sobriété dans le sport

12. **Réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée,** grâce à l'engagement de la Ligue de football professionnel, de la Ligue nationale de rugby, des clubs professionnels et des diffuseurs TV.

## + d'accompagnement pour les Français

13. **Mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures.** Les ménages qui maîtrisent leur consommation énergétique pourront recevoir une prime sur les factures de gaz et d'électricité. Plusieurs énergéticiens s'engagent à proposer cette offre.

14. **Jusqu'à 9000 euros d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel** et des aides permettant un reste à charge de 250 euros en moyenne par appartement pour raccorder un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur, grâce à MaPrimeRenov'.

15. **Informer les Français sur la météo de l'électricité** (signal ÉcoWatt), en partenariat avec RTE, par les médias audiovisuels et radiophoniques (à l'image de ce qui a été lancé par France télévisions, TF1 et BFM).

***Gisements d'économies d'énergie (gaz et électricité) en 2024 liées au plan de sobriété***

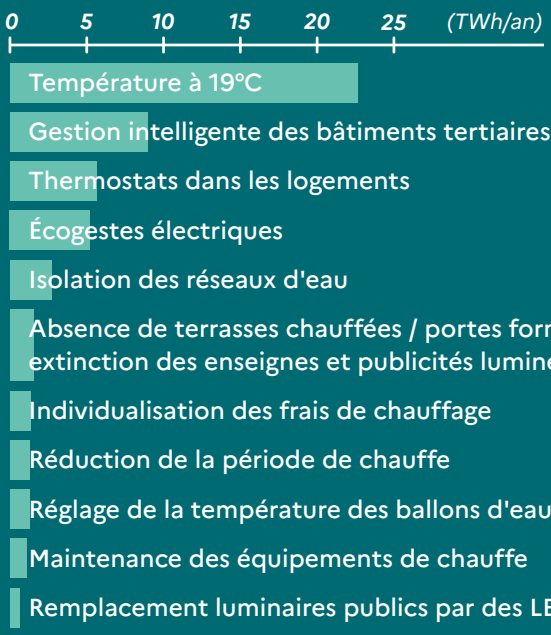

# LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SECTEURS

# LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SECTEURS

## Consommer moins d'énergie dans tous nos bâtiments

**Les bâtiments tertiaires et résidentiels contribuent à près de 45% de l'énergie finale consommée en France et génèrent 20% des émissions directes de gaz à effet de serre. Pour réduire la consommation d'énergie, les acteurs mobilisés par le Gouvernement s'engagent sur plusieurs mesures.**

### CHAUFFER ET CLIMATISER LES BÂTIMENTS AUX TEMPÉRATURES ADÉQUATES

#### Faire connaître et appliquer les consignes de températures

De nombreux acteurs, tels que la Fedene[1] et le Synasav[2] pour les acteurs des services aux bâtiments, ou les syndicats de copropriété, comme Nexity, s'engagent à sensibiliser et faire appliquer le respect des consignes de températures dans les bâtiments dont ils ont la gestion ou la responsabilité de maintenance..

La réglementation prévoit que dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public, lorsqu'ils sont occupés, le chauffage doit être fixé à **19°C**[3] et la climatisation à **26°C**[4].

En période d'inoccupation des bâtiments, les limites sont fixées à 16 °C (lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 24 heures et inférieure à 48 heures) et 8 °C (lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48 heures).

Ces règles n'ont pas vocation à s'appliquer dans certains locaux, du fait de la nature de leur activité, comme les établissements de santé ou les crèches. Elles ne s'appliquent pas non plus aux gymnases, ateliers, zones de logistique, endroits passants (tels que les gares) où la température sera moins élevée, en adéquation avec les activités de ces lieux.

#### Mettre en place des dispositifs intelligents pour mieux gérer l'énergie

Les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS) permettent un pilotage plus intelligent du bâtiment pour réduire jusqu'à 20% le gaspillage énergétique. Par exemple, la baisse du chauffage la nuit et le week-end dans les pièces inoccupées est automatisée et l'éclairage est adapté en fonction de la lumière extérieure. Une concertation sera lancée en vue d'étendre l'obligation d'installer une BACS à tous les bâtiments tertiaires équipés de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 70kW, avant l'échéance prévue en 2027. Le contrôle régulier du bon fonctionnement et de leur bon calibrage est à effectuer immédiatement.

**Les acteurs, dont la Fédération des distributeurs de matériaux de construction, s'engagent à inciter leurs clients à l'installation d'une gestion technique bâtiment** pour un pilotage et une modulation fine des consommations (thermostats pour la température, détecteurs de mouvement ou minuteurs pour l'éclairage…).

1. Fédération des services énergie environnement
2. Syndicat national de la maintenance et des services en efficacité énergétique
3. Article R 241-26 du code de l'énergie
4. Article R 241-30 du code de l'énergie

*Un guide sera diffusé aux* ***gestionnaires de bâtiments d'ici novembre 2022.***

*En complément, pour aider et favoriser l'installation de BACS, l'aide actuelle est multipliée par 2 pour l'acquisition de BACS et par 1,5 pour l'amélioration du système existant pour toute l'année 2023. Cela représente, pour un bâtiment de 5 000 m², une aide de 46 000 € pour l'acquisition d'un système de BACS.*

### Arrêter, lorsque cela est possible, la ventilation dans les bureaux, salles de réunion, bâtiments d'entreprise ou tertiaires inoccupés

Lorsque cela est techniquement possible, durant les périodes d'inoccupation (soirs, week-ends, périodes de fermeture), la diminution ou l'arrêt de la ventilation permet de faire des économies d'électricité et de chauffage. Cette action est programmable notamment par les systèmes de gestion des bâtiments. Cette mesure peut permettre de **réduire de 50 % la consommation d'énergie liée à la ventilation** (électricité et chaleur).

## ISOLER ET ASSURER LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

### Isoler les réseaux d'eau dans tous les bâtiments

L'isolation des canalisations d'eau et de chauffage permet d'éviter les déperditions de chaleur, notamment dans le cas d'une canalisation traversant une zone non chauffée. Elle est rendue obligatoire dans tous les bâtiments, en particulier tertiaires, lors d'un changement de chaudière d'ici 2025. En effet, **jusqu'à 20 % de chaleur peuvent être perdus en raison de la longueur, mais aussi d'un manque d'isolation de ces tuyauteries.**

*Pour accompagner cette démarche, l'aide dans le cadre des certificats d'économies d'énergie permet de financer environ 25 euros par mètre de réseau pour le tertiaire et 30 euros par mètre de réseau pour le résidentiel.*

### Maintenir et réviser le matériel pour des économies d'énergie importantes

Assurer et maintenir convenablement une chaudière est obligatoire et permet de maintenir son efficacité qui, dans le cas contraire, peut conduire à une augmentation de la consommation de l'ordre de 8 à 12 %.

Le désembouage consiste à enlever les dépôts de boue qui s'accumulent dans les circuits de chauffage. **Cette action régulière permet d'éviter une perte d'efficacité de l'ordre de 17 %.**

Les professionnels chargés de l'entretien et de l'inspection des chaudières et des pompes à chaleur devront contrôler le bon fonctionnement des dispositifs dans le cadre de leurs activités habituelles. Des représentant d'acteurs, comme la Fedene et le Synasav, seront mobilisés afin d'inciter à isoler, entretenir (notamment désembouer) et régler les tuyaux d'eau chaude dans les bâtiments, afin de permettre des gains énergétiques importants.

CAS PRATIQUE

### En entreprise

Une PME de 50 salariés occupe 1 000 m² de bureaux chauffés au gaz.

- Elle réalise **l'entretien de sa chaudière et de sa climatisation,** afin d'optimiser leur performance.
- Apprenant qu'elle devra bientôt installer un système d'automatisation et de pilotage du bâtiment (BACS), qui deviendra obligatoire pour les bâtiments dont la puissance de chauffage est supérieure à 70 kW, la PME en **installe un performant et le règle afin d'éteindre automatiquement les lumières et de réduire la température la nuit.** Le système permet également de réduire la température en cas d'absence et optimise la consommation d'énergie des bureaux.
- Elle **réduit sa consommation liée au numérique** en arrêtant les systèmes audiovisuels non indispensables, en éteignant les écrans et ordinateurs la nuit et en réfléchissant à une limitation du nombre et du surdimensionnement des équipements informatiques du bureau. Elle sensibilise également ses salariés pour éteindre les équipements lorsqu'ils sont inutilisés.

En appliquant tous ces gestes, l'entreprise va baisser sa consommation de 20 %, ce qui va entrainer une économie d'environ 5 000 euros au total.

# LES ENGAGEMENTS COMMUNS À TOUS LES SECTEURS

## Construire une mobilité plus sobre, plus économe pour tous

**Le secteur des transports représente 32 % de nos consommations finales d'énergie** et 30 % des émissions de gaz à effet de serre en France.

*Le 20 septembre 2022, la Première ministre a annoncé un investissement sans précédent de 250 millions dès 2023 pour renforcer et accélérer le plan vélo, destiné à poursuivre le déploiement des infrastructures (voies cyclables et stationnement) et à renforcer l'apprentissage du vélo à tout âge.*

### FAVORISER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN

#### Déployer le forfait mobilités durables

Les entreprises peuvent soutenir cette démarche de la part de leurs salariés en déployant le forfait mobilités durables pour soutenir notamment le covoiturage et le vélo. Le forfait mobilités durables est exonéré de cotisations sociales jusqu'à 700 € par an et cumulable avec le remboursement des transports en commun jusqu'à 800 €.

#### Développer les transports collectifs et l'usage du vélo

Jusqu'à fin 2023, la prise en charge par l'employeur du forfait de transport en commun ou de service public de vélo (partagé ou en leasing) au-delà des 50 % minimum et jusqu'à 75 % sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations pour les salariés.

**La prise en charge des frais liés aux services de location de vélo électrique par les employeurs sera élargie à des loueurs privés (conventionnés) dès janvier 2023.**

#### Favoriser le covoiturage

Un soutien spécifique sera accordé aux opérateurs de covoiturage, pour chaque nouveau client démarrant une activité de covoiturage, sur la longue distance, d'une part, et sur les trajets quotidiens, d'autre part. Cela leur permet de déployer des moyens incitatifs pour favoriser l'action de covoiturer.

Dans le cadre d'un plan d'action global qui sera prochainement annoncé par le ministre chargé des Transports, une aide renforcée au covoiturage sera mise en place à partir du 1er janvier 2023 afin d'encourager le changement d'habitudes vers ce mode partagé, sobre et économe

### ÉVITER LES DÉPLACEMENTS INUTILES ET FAVORISER LE REPORT MODAL

Lorsque cela est possible, le report de la voiture ou de l'avion vers le train sera recherché.

Les déplacements sont également regroupés par zones pour les optimiser et la visioconférence utilisée pour éviter des déplacements inutiles.



1. Article R241-26 du code de l'énergie
2. Article R241-30 du code de l'énergie

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

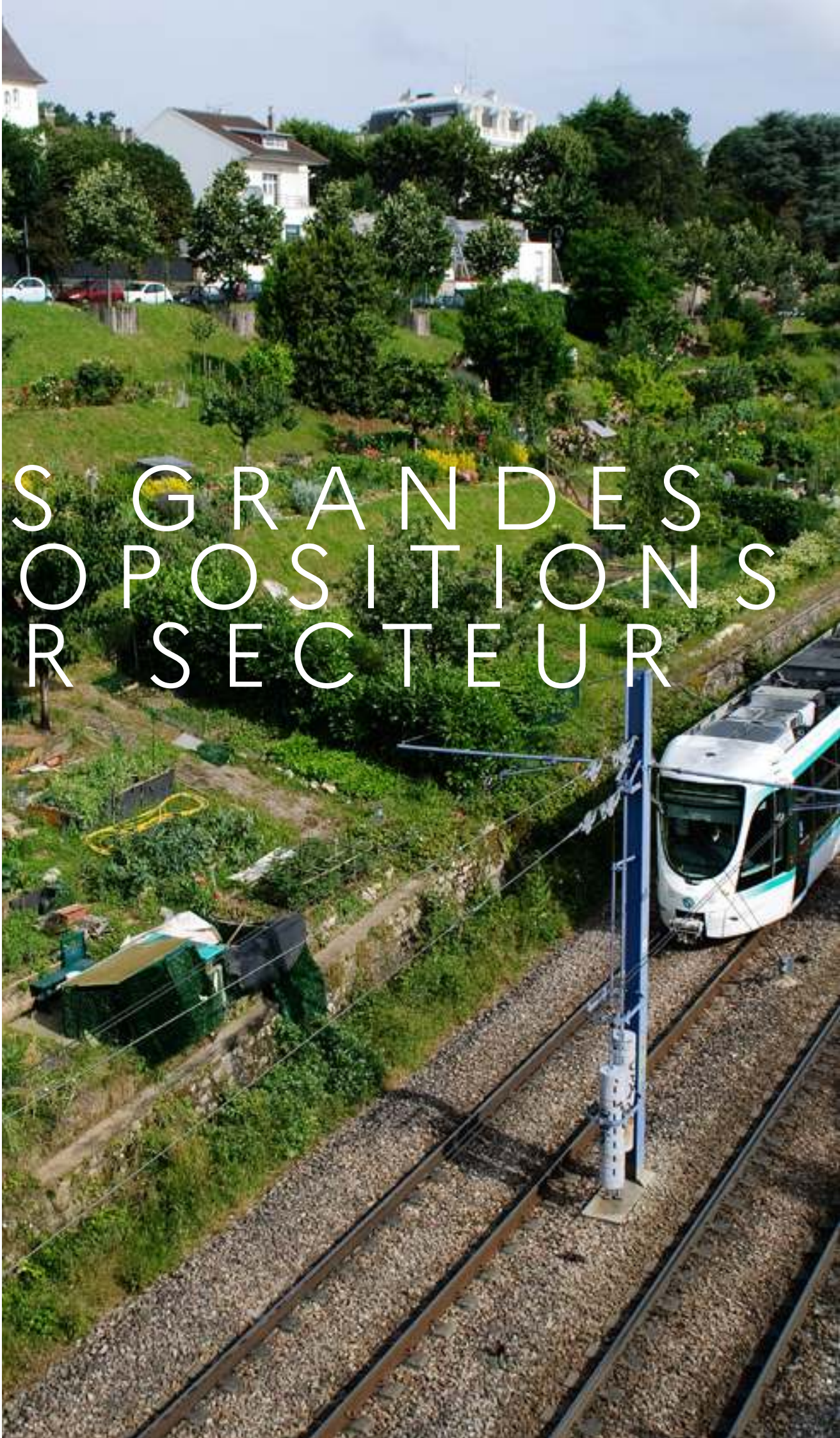

LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

# L'État exemplaire

**L'Etat met tout en œuvre pour réduire de 10% sa consommation d'énergie. Cet objectif correspond à plus de 2 TWh de réduction de sa consommation d'énergie.**

## UNE MEILLEURE GESTION DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

### Ne pas utiliser de chauffage au-dessus de 19°C et de climatisation au-dessous de 26°C. Les jours ÉcoWatt rouge, la température sera baissée à 18°C et les agents travailleront en horaires décalés.

Dans les bureaux, les 19°C de chauffage seront appliqués appliqués et les 18 °C pour les jours Écowatt rouges seront expérimentés Ces températures devront être appliquées en tenant compte des situations particulières, dans le cadre d'un dialogue social de proximité. La mise en œuvre, devra être accompagnée en assurant l'équipement des bâtiments en système de pilotage des chauffages et, le cas échéant, en thermostats.

### Supprimer l'obligation d'eau chaude sanitaire dans les bureaux

La consommation d'eau chaude sanitaire représente environ 10% de la consommation énergétique des bâtiments. En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (douches, points d'eau pour le ménage, etc.) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité de supprimer l'eau chaude sanitaire dans les sanitaires. Cette mesure est déjà appliquée dans d'autres pays comme l'Allemagne.

### Accélérer le déploiement de travaux à gains rapides sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs

Le gisement énergétique de travaux à gains rapides, déployables à très court terme, est important. Ces travaux sont très variés : outils de régulation et de pilotage comme des thermostats intelligents, changement de chaudière, isolation, passage de l'éclairage en LED… Ils sont rentables à très court terme.

Pour financer ces travaux, en complément du programme Résilience, doté de 50 M€, **un nouveau programme doté de 150 M€ est lancé à partir d'octobre 2022.** Le gain énergétique attendu est très important, de l'ordre de 250 GWh/an.

### Renforcer les compétences et moyens humains, en déployant une task force territorialisée d'énergéticiens et techniciens supplémentaires, avec pour mission d'améliorer la gestion énergétique des sites et bâtiments de l'État

Cette task force opérationnelle, au sein de l'agence de l'immobiliser de l'État (Agile), sera chargée d'accompagner et de former les gestionnaires de sites aux bonnes pratiques, afin d'optimiser l'usage du bâtiment et ainsi baisser les consommations énergétiques avec effet immédiat. Ils seront également en appui des gestionnaires de bâtiments afin d'accompagner

l'élaboration de programmations pluriannuelles des rénovations lourdes.

### Déployer des ambassadeurs sobriété au niveau de chaque bâtiment

À l'image des référents Covid-19, des ambassadeurs sobriété seront en charge de la gestion des plans de sobriété de chacun des sites de l'État, en appui des secrétaires généraux et des préfets de région, dans chaque ministère, préfecture et chez de nombreux opérateurs.

### Assurer l'obligation de remplacement des chaudières au fioul et accélérer le remplacement des chaudières au gaz

### Lancer des programmes d'installation photovoltaïque

Sur le foncier public de l'État, l'installation d'équipements photovoltaïques en toitures avec une période d'instruction de moins d'un an sera priorisée, avec l'appui de l'agence de gestion de l'immobilier de l'État, Agile.

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION DANS LES MOBILITÉS

### Limiter la vitesse des véhicules de services pour les trajets professionnels à 110 km/h

Les agents employant leur véhicule de service devront limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide. Cette mesure permet un gain de 20 % de carburant sur les trajets non urgents.

Il s'agit de seulement quelques minutes supplémentaires par trajet. Le temps additionnel à la réalisation des trajets, inclus dans lentemps de travail.

En parallèle, le déploiement de formations à l'écoconduite sera fortement accéléré, au service de l'ensemble des agents publics volontaires, pour les aider à adopter une conduite plus sobre, pour leurs trajets professionnels comme personnels.

### Installer des stationnements sécurisés pour les vélos

Le déploiement de parkings aménagés pour les vélos sera accéléré à l'occasion des rénovations et travaux menés sur les bâtiments. Cela doit permettre d'encourager la pratique du vélo pour tous les agents.

### Choisir les modes de transport les plus adaptés et les plus économes en $CO_2$

- Report de l'avion vers le train pour les trajets allers inférieurs à 4 h par voie ferroviaire (ou inférieur à six heures de trajet aller-retour si le déplacement se fait dans la même journée).
- Report de la voiture vers le train et les transports urbains pour les trajets professionnels.
- Incitation forte au covoiturage domicile-travail, organisé notamment grâce à la généralisation des partenariats et grâce à des campagnes d'informations des agents.
- Recours à la visioconférence, aux formations à distance et aux évènements hybrides pour limiter les déplacements.

**Encourager le recours au télétravail afin d'économiser sur les déplacements et d'optimiser l'usage des bâtiments**

Le télétravail est un gisement d'économies d'énergie sur les transports et pour les bâtiments lorsqu'il est bien organisé. Il sera encouragé, avec une approche très décentralisée pour faire travailler les services sur leur organisation du travail à l'échelle de leur site. L'objectif est d'optimiser son usage, en identifiant notamment les jours de fermetures de bâtiment possibles grâce au recours au télétravail.

Le recours au télétravail se fera dans le cadre de l'accord-cadre relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques signé le 13 juillet 2021, et en privilégiant le dialogue social de proximité.

**Pour ce faire, et afin de les aider à faire face à la hausse du prix de l'énergie, les agents bénéficieront d'une augmentation de l'indemnité forfaitaire de 15 % afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie à partir de début 2023.**

ET AUSSI…

## RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS DE L'ÉTAT LIÉES AU NUMÉRIQUE

**Sensibiliser les agents aux bons gestes du numérique**

**Améliorer l'efficacité énergétique des centre de données (data centers) de l'État**

**Limiter l'usage des écrans en débranchant tous les écrans non essentiels (halls, selfs…) et en les supprimant dans un second temps lorsque c'est possible.**

## AGIR GRÂCE À LA COMMANDE PUBLIQUE

**Systématiser dans la commande publique la prise en compte des enjeux de sobriété, tant sur la performance énergétique des produits que sur leur livraison**

**Rendre les marchés publics plus économes en $CO_2$ dans les clauses d'exécution des marchés (obligation d'engagement de réduction des émissions et consommations d'énergie)**

**Faire accompagner les acheteurs publics par des facilitateurs environnementaux (réseaux régionaux de la commande publique responsable)**

FOCUS

## L'Etat s'engage à promouvoir l'écoconduite auprès des agents

- **Rouler à vitesse modérée pendant les cinq premiers kilomètres :** la surconsommation en ville peut atteindre 45 % sur le premier kilomètre, 25 % sur le second.
- **Rouler à 110 km/h** plutôt que 130 km/h sur l'autoroute permet une économie de carburant de 20 %.
- **Ne pas pousser le régime moteur** peut faire économiser jusqu'à 20 % de carburant.
- **Enlever les coffres de toit, les galeries, les porte-vélos et porte-skis dès qu'ils ne sont plus utiles :** ils peuvent entraîner une surconsommation de 10 à 20 %.
- **Vérifier la pression des pneus :** un sous gonflage de 0,3 bar entraîne 1,2 % de consommation en plus, de 0,5 bar 2,4 % de consommation en plus.
- **Ne pas abuser de la climatisation :** elle augmente la consommation de carburant du véhicule de 1 à 7 % suivant les climats, les véhicules et les usages.

FOCUS

## + de sobriété dans la gestion des établissements culturels recevant du public

- **De nombreux établissements comme le musée du Louvre ou le château de Fontainebleau, de nombreuses écoles d'art ou d'architecture ou encore le Centre national du livre** annoncent pouvoir tenir les -10 % dès 2023 grâce à des travaux sur le chauffage.
- Les périodes de chauffe des bâtiments sont également réduites dans certains établissements, comme la **Grande Halle de la Villette** (-2 h par jour).
- En s'équipant en LED, les musées baissent leurs consommations. Au **musée d'Orsay,** l'équipement en LED a permis une baisse d'un tiers de la consommation électrique.
- Les plages horaires de fonctionnement des écrans lumineux sont également réduites, comme à l'**opéra de Bastille** qui table sur une réduction de 10 % en réduisant l'usage des écrans de 1h30.
- Des actions symboliques sont également prises afin de participer à la sensibilisation de la population : le **Louvre** éteint la pyramide à 23 h et le **château de Versailles** ses façades dès 22 h.

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Les entreprises

**Les organisations patronales et syndicales et l'ensemble des fédérations, s'engagent à proposer à l'ensemble des entreprises, y compris industrielles, un plan d'actions de sobriété. Il contient 15 actions concrètes à mettre en œuvre.**

### Mieux lutter contre le gaspillage et encourager les économies d'énergie

- Appliquer des consignes strictes sur les températures des locaux et bâtiments professionnels.
- Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments dès inoccupation, réduire l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'éteindre au plus tard à 1h. Dans des bureaux, moderniser l'éclairage, l'associer à des automatismes de détection de présence et d'asservissement à la lumière du jour, c'est réduire immédiatement de 10% sa facture électrique globale.
- Diagnostiquer la performance des bâtiments et l'isolation des infrastructures (sols, fenêtres, murs, etc.) et installer des dispositifs de gestion technique des bâtiments.
- Utiliser des outils de pilotage, suivi et mesure en temps réel des consommations énergétiques.
- Sensibiliser et former les salariés aux écogestes, notamment sur les usages numériques.
- Relayer auprès des salariés les alertes relatives aux périodes de tension sur le réseau via le dispositif ÉcoWatt.

### Mieux régler, adapter et déployer les dispositifs de management de l'énergie

- Mettre en place des solutions techniques moins énergivores (remplacement du matériel et équipements, éclairage basse consommation).
- Contractualiser avec les fournisseurs, sous-traitants et autres parties prenantes amont et aval, y compris les clients, en intégrant des dispositions de sobriété énergétique.
- Mettre en place des dispositifs de chauffage autonome ou de récupération de chaleur.

### Mieux faire connaitre et mettre en œuvre les dispositifs existants de soutien à la mobilité durable en entreprise

- Regrouper les déplacements et supprimer les déplacements inutiles : la voie aérienne, exclusivement par ligne régulière, ne devra être utilisée que lorsque le temps de trajet par voie ferroviaire est supérieur à 4 heures pour un aller ou 6 heures aller-retour dans une même journée.
- Déployer le forfait mobilités durables ainsi que le dispositif crédit mobilité pour les salariés bénéficiant de véhicule de fonction.
- Optimiser ou créer et contractualiser avec les partenaires sociaux des plans de mobilité. Cela permettra, entre autres, de privilégier les véhicules électriques à faibles émissions pour les flottes d'entreprise.

### Repenser l'organisation du travail, au regard des objectifs de sobriété dans une démarche

### d'animation concertée

- Désigner ou créer dans chaque établissement un ambassadeur ou référent de la sobriété énergétique.
- Présenter une trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de l'entreprise et le plan d'actions mené en faveur de la sobriété énergétique au comité social et économique (CSE) ou aux délégués syndicaux.

### Prévoir une organisation en télétravail pour les situations d'urgence

En cas de tension particulière sur le réseau (signal ÉcoWatt rouge), prévoir avec les partenaires sociaux une organisation en télétravail adaptée. Le télétravail, associé à la fermeture des bâtiments concernés, pourrait être déclenché dans les situations d'urgence en cas de tension importante sur le réseau électrique, afin de maximiser les économies d'énergie liées à l'activité dans les bâtiments.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

LesEntreprisesS'engagent,

## UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT EN LIGNE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Toute entreprise peut souscrire à ce plan de 15 actions sur la plateforme Les entreprises s'engagent. Celle-ci constitue à la fois un centre de ressources, de support, de recueil et de partage des meilleures pratiques, de suivi et de communication.

**POUR ALLER PLUS LOIN...**

Les aides pour le financement d'audits énergétiques : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-financement-dun-audit-energetique-industrie

FOCUS

## + de sobriété dans les usages numériques des entreprises

Les équipements informatiques de la partie bureaux d'une entreprise représentent 21% de sa consommation d'électricité et 75% des consommations du matériel informatique ont lieu en période d'inactivité.

La sobriété numérique doit se construire dès à présent. Le rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique du Sénat rappelle que les émissions induites par le numérique pourraient augmenter de manière significative à politique constante : +60% d'ici à 2040, soit 6,7% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

### Bâtir une véritable stratégie et un pilotage de la sobriété numérique

- Définir et mettre en place un plan de transformation sobriété numérique pour l'ensemble de l'entreprise.
- Rationnaliser le stockage des données au sein de l'entreprise et mettre en place des mécanismes de bonne hygiène de gestion des documents et des e-mails.
- Adapter les systèmes de refroidissement des serveurs qui stockent les données.

### Prendre les bonnes mesures en matière de connectivité et d'usage

- Encourager les collaborateurs à utiliser le wi-fi lorsqu'il est disponible dans l'entreprise : mettre en veille ou, si cela est possible, éteindre le matériel réseau quand il n'est pas utilisé dans l'entreprise.
- Encourager et accompagner les collaborateurs à :
  - réduire la luminosité des écrans et éteindre le ou les écrans supplémentaires lorsqu'ils ne sont pas nécessaires ;
  - mettre en veille prolongée ou éteindre le poste de travail en cas d'absence.

### S'équiper sobre et durable

- Avant d'acheter un appareil, s'orienter vers des produits porteurs de labels environnementaux, plus respectueux de l'environnement et de la santé, comme EPEAT et TCO Certified.
- Privilégier les appareils les moins gourmands en énergie et les plus durables, grâce à l'indice de réparabilité.

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Établissements recevant du public, activités tertiaires et marchandes

Les principaux postes de consommation de ce secteur proviennent principalement du chauffage (49 %) mais également de l'éclairage (dans les commerces et les transports), de la cuisson (dans les cafés, hôtels, restaurants), de l'eau chaude sanitaire (dans les cafés, hôtels, restaurants) ou encore du froid alimentaire (dans les commerces).

### LES ENGAGEMENTS DES SECTEURS DU COMMERCE, DES SERVICES MARCHANDS ET DU TOURISME

#### Dans les commerces, les grandes et moyennes surfaces et dans les centres commerciaux

- **Diminuer la lumière de 30 %** en présence du public dans les grandes et moyennes surfaces ainsi que dans les centres commerciaux et, lorsque cela est possible, dans les magasins.
- **Suspendre le renouvellement d'air la nuit.**
- **Diminuer l'éclairage de la surface de vente de 50 %** avant l'arrivée du public.
- **Éteindre les publicités et enseignes lumineuses** après la fermeture des magasins (au moins pour les centres commerciaux et les moyennes et grandes surfaces commerciales).
- **Produire l'eau chaude en dehors des périodes de pic de consommation** du matin et de la fin de journée.
- En cas d'ÉcoWatt rouge et en particulier sur les périodes de fortes tensions sur les réseaux (8 h-12 h et 18 h-20 h), **diminuer la température de chauffage d'au moins 2 °C pour une température au point de consigne réglée à 17 °C.**

#### Dans les hôtels, cafés et restaurants et dans les hébergements touristiques

- **Réduire la température à 17 °C au point de consigne hors de la présence des clients et du personnel** dans les salles de restaurant, les chambres et salles inoccupées, les couloirs et réceptions, les salles de sports.
- **Chauffage de l'eau, baisser d'1 °C la température des piscines intérieures et extérieures,** baisser la température des saunas, hammams, jacuzzis ainsi que leurs horaires d'utilisation.
- **Établissements de thalassothérapie :** baisse de 1 °C dans la limite de 31 °C pour la température des piscines ludiques et baisse de 1 °C de la température des bassins de soins dans la limite de 33 °C.
- **Éclairage intérieur et extérieur :** éteindre les lumières et enseignes lumineuses des cafés et restaurants à la fin du service, les hôtels s'engageant à éteindre leurs enseignes entre minuit et 6 h du matin.

#### Dans les congrès, foires et salons

- **Déclenchement du chauffage ou de la climatisation une heure avant l'arrivée du public** puis baisse progressive jusqu'à **extinction le soir une heure avant la fermeture au public.**
- **Extinction de tous les éclairages deux heures après la fermeture des évènements et, dès la**

**fermeture au public, extinction de l'éclairage des stands.**

- **Extinction des machines et équipements sur les stands (hors chaîne du froid) dès la fermeture au public.**

- **Mise à l'arrêt des équipements consommateurs d'énergie** (chambre froide, liaisons mécaniques, chauffage, climatisation…) en cas de période prolongée sans exploitation.

### Dans les parcs à thèmes

- **Éteindre le courant électrique des attractions et l'équipement des parcs à thèmes lors de la fermeture au public** (96 % des parcs ferment d'octobre à avril).

- **Pour les parcs restant ouverts, ne pas chauffer les attractions de plein air** et couper le courant électrique alimentant les attractions et les équipements après la fermeture au public (hors opérations de maintenance).

### Dans les centres thermaux

- **Optimiser les plannings et les parcours de soins** en vue de limiter, même à la marge, la plage quotidienne d'ouverture des établissements

- **Accélérer la valorisation énergétique de l'eau thermale** lorsque sa température d'émergence le permet par la récupération des calories provenant des eaux excédentaires des gisements artésiens et du refroidissement des eaux et par l'utilisation de l'eau thermale comme source de chauffage.

- **Réduire de 1 °C la température ambiante à -1 °C dans les soins.**

### Dans les domaines skiables

- **Former les conducteurs de remontées mécaniques à l'écoconduite.**

- **Adapter la vitesse des télésièges et des télécabines à la fréquentation.**

- **Mettre à l'arrêt des remontées mécaniques redondantes** en dehors des périodes de forte fréquentation.

- **Mesurer les hauteurs de neige** afin d'adapter précisément la production au besoin.

- **Remplacer les équipements les plus anciens** par du matériel à meilleure performance énergétique et environnementale.

### Enfin, les acteurs sont tenus de respecter l'obligation gouvernementale de fermeture des portes pour les locaux commerciaux chauffés ou climatisés

**Le décret publié en octobre 2022 exige la fermeture des portes des commerces.** La consommation finale à usage énergétique du secteur tertiaire représente 17 % de la consommation totale. Le chauffage et le refroidissement des locaux sont responsables de plus de la moitié de cette dernière : le chauffage est de loin le poste le plus consommateur (47 %), devant la climatisation (8 %).

CAS PRATIQUE

**En entreprise**

Un magasin classique de 100 m² avec une porte simple ferme sa porte durant la période hivernale : cette simple action lui fait économiser 20 % de sa consommation.

## DES SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs dispositifs de soutien ou d'accompagnement à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique existent. Ils permettent notamment d'aider les grandes entreprises à atteindre leurs objectifs éco-énergie tertiaire ou d'accompagner les TPE-PME, non soumises, à réaliser tout de même des économies d'énergie.

### Accompagner les TPE / PME sur le chemin de la sobriété avec Baisse les watts

Le programme Baisse les watts, porté par La Poste, accompagnera les TPE/PME dans un parcours de sensibilisation et à la consommation d'énergie de leurs activités et de formation à l'amélioration des performances. L'ambition est de faire de Baisse les Watts un vrai dispositif de simplification du parcours de la TPE/PME face aux enjeux énergétiques.

Le programme, doté de 26 millions d'euros, vise à accompagner les filières métiers les plus énergivores : commerces et artisanat alimentaires, petits commerces non alimentaires, hôtels, cafés, restaurants, bureaux, ateliers techniques, TPI-PMI, etc.

### L'accompagnement mis en place par BPI France

- Le Climatomètre, qui permet de recevoir des recommandations personnalisées, d'accéder à des ressources et des formations en ligne et d'identifier les possibilités spécifiques de financement, le Coq vert, label des entrepreneurs engagés pour le climat ou encore Diag eco-flux, qui accompagne dans l'optimisation des flux (dont l'énergie) pour les entreprises de plus de 20 salariés.

- Le prêt vert économie d'énergie de l'Ademe et Bpifrance : il a pour objectif de cofinancer des programmes d'investissement de TPE, PME et d'entreprises de taille intermédiaire visant à maîtriser et diminuer leurs impacts environnementaux.

### L'accompagnement mis en place par les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et par les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

- Le dispositif TPE & PME : gagnantes sur tous les coûts ! permet d'optimiser les flux avec diagnostic, analyse et accompagnement pouvant aller jusqu'à une année.

- Avec le dispositif Visite énergie, où un conseiller spécialiste effectue gratuitement une visite des locaux d'entreprises et préconise un plan d'actions visant à réduire les consommations.

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Industrie

**L'industrie est le secteur économique où l'énergie a un impact direct sur la compétitivité des entreprises** et donc sur la décision même de production ou d'arrêt de production. Ce secteur économique a porté ses investissements d'efficacité énergétique et de décarbonation dans ses procédés à un niveau élevé, réduisant ainsi son intensité énergétique de 40 % depuis 1990.

L'industrie, dans le contexte actuel, continue de s'engager sur la voie de la sobriété énergétique, sans dégradation du volume de production, et au-delà même des procédés de production.

**CAS PRATIQUE**

Metron lance le programme *Decab Fast Track* pour déployer auprès d'une centaine de groupes industriels une solution numérique de management de l'énergie et d'optimisation des procédés industriels, complétée de prestations de services pour former et accompagner les équipes industrielles sur 24 mois. Ce programme sera cofinancé en grande partie par ses partenaires, BNP Paribas, AWS et Dalkia.

Il illustre à la fois l'apport possible de solutions numériques pour l'industrie et l'appétence d'acteurs financiers pour s'investir dans ces actions de transformation qui apportent de la sobriété.

### POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES PROCÉDÉS DE PRODUCTION

#### Massifier les actions d'audit énergétique et déployer des solutions de management et d'optimisation de l'énergie

Les audits énergétiques et les diagnostics d'efficacité énergétique sont clés pour identifier et profiter des gisements de sobriété sur les processus de production industrielle.

De nombreuses initiatives existent auprès d'acteurs comme Bpifrance, l'Ademe, les CCI, les centres techniques industriels (CETIM). La plateforme *Je décarbone* recense ces prestations et organise des ateliers nationaux et régionaux pour faire se rencontrer les acteurs de l'économie d'énergie, offreurs et demandeurs. Elle permet en outre d'identifier la part de contenu local des offres des solutions proposées.

#### Engager plus significativement des investissements à retour sur investissement rapide pour les économies d'énergie

Sur la base notamment des audits de performance mentionnés ci-dessus, plusieurs investissements permettent de réaliser rapidement des économies d'énergie :

- systèmes de management de l'énergie,
- capteurs,
- isolation thermique des réseaux de chaleur,
- étanchéité des réseaux…

L'apport des dispositifs publics de soutien tels que les CEE, les aides directes des appels à projet décarbFlash permettent de réduire le temps de retour sur investissement.

**Par ailleurs, dans un contexte de tensions sur les approvisionnements en électricité et en gaz, une planification des maintenances et des plans de production adaptée peut réduire les consommations d'énergie lors des périodes de tension sur le réseau national.** Les industriels énergo-intensifs s'engagent, dans la mesure des flexibilités offertes par leurs procédés, à renforcer le calage de leurs plans de production en fonction des signaux de tension signalés notamment par le dispositif ÉcoWatt.

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

France logistique et ses membres ont identifié plusieurs mesures qui pourraient être rapidement mises en place en matière de sobriété.

### Pour l'immobilier logistique

- **Réduire la consommation énergétique de l'éclairage :** généraliser l'usage des LED, parfois avec détection de présence, et réduire, voire éteindre la nuit, l'éclairage des enseignes lumineuses et, sous réserve des contraintes de sécurité, celui des bâtiments.
- **Réduire la consommation énergétique du chauffage :** consignes de température pour l'ensemble des bureaux (climatisation à partir de 26 °C, chauffage en deçà de 19 °C), fermeture des portes de quais.
- **Optimiser,** en tenant compte des contraintes opérationnelles, **les recharges de batteries** (véhicules, chariots), en évitant les plages horaires les plus tendues (8 h-13 h, 18 h-20 h).

### Pour les transports de marchandises

- Développer les **formations à l'écoconduite.**
- S'assurer d'un **entretien optimal des véhicules.**
- Renforcer les démarches permettant d'**optimiser les livraisons,** notamment par l'équipement des entreprises en logiciels d'optimisation de tournées.

Encourager les professionnels du secteur à utiliser des **outils d'aide à la conversion des flottes** comme : verdirmaflotte.fr

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Logement

### Installer des thermostats dans tous les logements

En France, les programmateurs de chaudière intelligents[1] sont **obligatoires pour les installations de chaudières depuis 2018** (de l'ordre de 600 000 logements par an) et lors de l'installation de compteurs. Les professionnels qui effectuent les contrôles réguliers sur les chaudières recommanderont leur installation à brève échéance puis contrôleront l'installation de programmateurs.

L'obligation d'installer un programmateur de chaudière d'ici 2025 dans tous les nouveaux bâtiments résidentiels sera étendue à tous les bâtiments (tertiaires ou résidentiels existants).

**L'installation d'un programmateur permet, en moyenne, d'économiser entre 5 et 15 %[2] de gaz.**

> *Avec la prime programmateur de chauffage, via le programme de certificats d'économies d'énergie (CEE)[3], l'État offre un accompagnement jusqu'à 65 euros par ménage pour l'installation d'un programmateur sur une chaudière existante.*

Plusieurs entreprises se sont engagées à bloquer les prix des articles essentiels pour faire des économies d'énergie. C'est le cas de l'enseigne de bricolage Leroy-Merlin, qui a annoncé le blocage des prix de 100 produits, parmi lesquels plusieurs thermostats (2 thermostats programmables et 3 têtes thermostatiques).

CDC habitat, qui gère plus de 530 000 logements, s'est déjà engagé à renouveler les thermostats par des thermostats programmables avec affichage de la température. Pour les bâtiments collectifs gaz, CDC habitat s'engage pour le développement d'outils de pilotage des consommations/températures et d'alertes. La poursuite et l'accélération du déploiement de l'effacement des consommations électrique de chauffage fait également partie des mesures promues.

### Décaler la période de chauffe au milieu de l'automne

Dans les immeubles dotés d'une installation collective de chauffage, la période de chauffe s'étend généralement du 15 octobre au 15 avril. Les dates de démarrage et d'arrêt du chauffage ne sont pas réglementées. En début et en fin de période de chauffe, des températures plus clémentes pourraient permettre de retarder la mise en route du chauffage et d'anticiper son arrêt après l'hiver. Ainsi, quand cela est possible, et quand la température le permet, il est recommandé de décaler de 15 jours le début de **la période de chauffe en début de saison et de 15 jours en fin de saison.**

**Réduire la période de chauffe d'un mois au total générerait un gain d'environ 12 % sur la consommation de chauffage, corrigé des aléas climatiques.** Dans les copropriétés dotées de chauffage collectif, plusieurs grands acteurs, à l'image de Foncia, s'engagent, d'ores et déjà à réduire au maximum la saison de chauffe.

### Décaler la période de chauffe des ballons d'eau chaude hors du pic de consommation méridien

Les actions de sobriété concernent également la gestion des pointes de demande électrique, notamment celle du matin de 8 h à 13 h. Or, certains équipements (surtout les chauffe-eaux) sont actuellement programmés pour démarrer vers 12h, ce qui coïncide avec un pic de consommation en hiver.

**Les gestionnaires du réseau de distribution seront chargés de la désactivation partielle pour l'hiver 2022 du démarrage des ballons d'eau chaude sur cette plage horaire. Cela permettra de réduire le pic de consommation de 1 à 2 GW.** Cette désactivation se traduira par un report de la période de chauffe sur les autres heures creuses, sans incidence sur la facture d'électricité ni sur les usages de l'eau chaude et en laissant le bénéfice des heures creuses méridiennes aux consommateurs. Cette mesure ne nécessite aucune action des consommateurs.

### Réduire la consommation d'eau chaude sanitaire

Dans le secteur résidentiel, l'eau chaude sanitaire représente environ 12 % des consommations d'énergie[4].

De grands acteurs du logement, comme CDC habitat, s'engagent à communiquer aux occupants les bons rélexes pour leur permettre de réduire leur consommation d'eau chaude sanitaire. Cela passe par l'installation de dispositifs hydro-économes (limiteurs de débits calibrés et mousseurs sur les robinets, douchettes à économies d'eau). **Ces équipements peuvent réduire de 15 à 20 % la consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire au sein des bâtiments.**

### Appliquer l'individualisation des frais de chauffage dans les logements collectifs

Dans les immeubles chauffés collectivement, l'individualisation des frais de chauffage permet de connaître la consommation énergétique de chaque logement et d'ajuster en conséquence le montant de la facture de l'occupant. Cela permet, de fait, une plus grande équité entre les habitants, qui sont incités à réaliser des économies d'énergie pour diminuer leur facture. Il est nécessaire que les acteurs concernés se mobilisent davantage afin que cette obligation réglementaire soit davantage respectée.

Les syndicats de copropriété seront sensibilisés à l'intérêt de programmer l'individualisation des frais de chauffage à l'occasion de l'élaboration des plans pluriannuels de travaux (PPT), dont l'élaboration sera obligatoire dans toutes les copropriétés entre 2023 et 2025

**Cette individualisation des frais de chauffage conduit à un gain énergétique de l'ordre de 15 % par foyer.**

### Accompagner l'installation de chauffages performants et moins dépendants des énergies fossiles

Afin d'aider les Français à sortir des dispositifs de chauffage fortement carbonés et énergivores, **les aides pour le changement des chaudières fioul, y compris à condensation, sont augmentées avec le maintien de la surprime de MaPrimeRénov' de 1 000 € jusqu'au 31 mars 2023 associé à un accompagnement complémentaire grâce aux certificats d'économies d'énergie de 1 000 € jusqu'au 30 juin 2023.** Ces aides permettent à un ménage aux revenus très modestes de bénéficier d'une aide allant jusqu'à 15 500 € pour une chaudière biomasse performante par exemple.

1. L'obligation repose sur les programmateurs de chaudière intelligents dont la classe est supérieure ou égale à 4, selon un classement allant de 1 à 8, en fonction des économies d'énergie qu'ils permettent d'effectuer.
2. Source Synasav
3. La prime CEE est mise en place grâce au dispositif des certificats d'économies d'énergie : les fournisseurs d'énergie ont une obligation légale d'inciter les particuliers et professionnels à réaliser des économies d'énergie, sous peine d'une taxe.
4. Source : données SDES, d'après bilan de l'énergie et Ceren.

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Transports

Au-delà de l'application des mesures transverses, les opérateurs du secteur des transports s'engagent sur des actions spécifiques.

### RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGETIQUE DES MATÉRIELS ROULANTS ET DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

#### Mesures dans les domaines ferroviaire et des transports collectifs

- Généraliser l'écoconduite des trains et des transports en commun qui, sans occasionner de délais supplémentaires, permet de réduire sensiblement la consommation d'énergie.
- Optimiser les consommations liées au stationnement des trains.
- Améliorer l'efficacité des ascenseurs et escaliers mécaniques.

#### Mesures dans les domaines fluvial et portuaire

- Réduire la consommation des écluses et des dragues : réduction des vitesses, évolution de la motorisation.
- Réduire la consommation des *reefers* (conteneurs réfrigérés) et entrepôts frigorifiques via de nouvelles technologies et des modalités de supervision adaptées.

#### Mesures en cours de mise en place dans le domaine aérien

- Optimiser la consommation énergétique des aérogares, avec notamment des actions relatives à l'optimisation des besoins en chauffage et climatisation.
- Mettre en place des procédures au sol et en vol limitant la consommation de kérosène : roulage sur un moteur, optimisation des routes aériennes, recours à l'énergie électrique lorsque l'avion est au sol.

### RÉDUIRE LES ECLAIRAGES ET LA PUBLICITÉ LUMINEUSE, EN PARTICULIER DANS LES GARES ET STATIONS

Les opérateurs de transport prennent également des mesures sur les éclairages et publicités lumineuses.

#### Remplacer les éclairages par des éclairages basse consommation

#### Installer des minuteurs et des détecteurs de présence

**CAS PRATIQUE**

En remplaçant l'intégralité des lampes conventionnelles de ses stations de métro par des LED, la RATP est devenue en 2016 le premier réseau de transport au monde 100 % équipé en LED. Ce « relamping » avait alors permis de diviser par deux la consommation électrique des gares et stations, une économie de 77 GWh par an.

## ACCÉLERER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES

Les opérateurs du transport ont fait part de leur pleine mobilisation pour accélérer le **verdissement des flottes de véhicules et navires.**

### Dans le secteur portuaire

Avec la poursuite du déploiement des bornes électriques permettant le branchement des navires à quai.

### Dans le secteur routier

Une feuille de route pour la décarbonation des véhicules lourds est en cours d'élaboration. Elle est établie conjointement par les représentants des filières économiques, le Gouvernement et les représentants des collectivités territoriale, et vise à définir les mesures mises en œuvre par chacune des parties pour atteindre les objectifs climatiques de la France.

### Dans le secteur aérien

**Accélération et optimisation du renouvellement des flottes.**

Actuellement, il est estimé que les gains de carburant et d'émissions de $CO_2$ d'une génération à l'autre sont de 15 à 25%. Avec certaines ruptures technologiques, la prochaine génération d'appareils pourrait livrer des gains d'efficacité encore plus élevés, de l'ordre de 25 à 30%.

Les compagnies aériennes poursuivent, par ailleurs, le déploiement des carburants durables d'aviation en augmentant progressivement leur taux d'incorporation (2% en 2025, 5% en 2030). Le règlement européen Refuel aviation EU fixera de nouvelles ambitions.

## MIEUX FAIRE CONNAÎTRE L'ÉCOCONDUITE

L'écoconduite permet de consommer en moyenne 15% de carburant en moins. Un décret d'application de la loi climat et résilience entré en vigueur le 3 août 2022, oblige par ailleurs l**es calculateurs d'itinéraires à inciter à utiliser les modes de transport émettant le moins de gaz à effet de serre et consommant le moins d'énergie.**

Ils proposent des résultats alternatifs intégrant l'impact d'une diminution de 20 km/h de la vitesse sur les portions d'itinéraires dont la vitesse est limitée au-dessus de 110 km/h (ce qui représente en moyenne un gain de 20% d'énergie sur ces portions).

> *Google déploie, par exemple, de nouvelles fonctionnalités sur son application Maps, afin de proposer un choix d'itinéraires permettant d'économiser le carburant.*

**POUR ALLER PLUS LOIN...**

Le guide Bouger autrement au quotidien : https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/5790-bouger-autrement-au-quotidien-9791029720116.html

L'infographie Comment consommer moins de carburant ? : https://librairie.ademe.fr/cadic/6928/infographie-consommer-moins-carburant.pdf

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Numérique

Le numérique et le progrès technologique intègrent d'ores et déjà les impératifs de transition énergétique.

- La consommation énergétique des lignes fixes est divisée par trois avec le passage du cuivre à la fibre.
- Dans les zones denses, **la 5G consomme 10 fois moins d'énergie que la 4G,** et 50 fois moins que la 3G[1]
- Le développement de filières de reconditionnement et l'allongement de la durée de vie des terminaux sont autant de pratiques qui diminuent l'impact environnemental du numérique et de ses usages.

Les technologies de rupture (intelligence artificielle, quantique, 5G notamment) sont par ailleurs autant d'opportunités offertes par le numérique pour engager ou renforcer la transition énergétique.

Trois types d'acteur s'engagent à aller plus loin.

### Les centres de données (*datacenters*)

Dans un contexte de tensions sur les approvisionnements en électricité, les hébergeurs de données vont davantage **limiter leur recours à la climatisation** dans les salles des centres de données, si l'infrastructure du site le permet.

Un passage de 21 à 23 °C est susceptible de diminuer la consommation d'énergie de l'ordre de 7 à 10 % (chiffres France Data Center, 2022).

**CAS PRATIQUE**

Le centre de données (*datacenter*) Gravelines 3 d'OVHCloud basé dans le département du Nord met en place les technologies les plus récentes : le refroidissement des composants des serveurs par eau (dit *watercooling*), le système en circuit fermé limitant la déperdition de liquides, mais également l'utilisation de refroidisseurs à sec et l'absence d'air conditionné dans les salles serveurs.

Grâce à ces différents mécanismes, il diminue considérablement sa consommation d'énergie.

### Les opérateurs de télécommunication

Selon une étude de Green IT, un box ADSL/fibre consomme en moyenne 158 kWh d'électricité par an et jusqu'à 300 kWh selon les modèles.

**Les acteurs du secteur définiront les critères d'un paramétrage des box internet et des décodeurs TV pour une mise en veille en cas de non-utilisation.**

### Les entreprises de services numériques

**Calculs intensifs :** les travaux de calcul intenssont très consommateurs de puissance et d'énergie. un travail sera mené par les principaux acteurs avec pour objectif d'effectuer les calculs en dehors des pics de consommation nationale, à l'aide d'une tarification incitative.

**Bilan carbone :** porteuses de solutions pour tous les acteurs de l'économie, les 120 plus grandes start-up, issues de la prochaine promotion du programme Next40/FT120, s'engagent, d'ici à fin 2023, à réaliser leur bilan carbone afin d'accélérer leur transition énergétique.

**Quantifier pour mieux maitriser :** toutes les entreprises du numérique peuvent rejoindre l'Engagement sobriété, qui permet d'**initier des audits énergétiques et d'identifier les gisements d'économies d'énergie.**

1. Étude économique de la Fédération française des télécoms, 2020

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Culture et sport

En matière culturelle et sportive, l'ensemble des acteurs sont mobilisés. Si compte tenu de la diversité des situations et des métiers, il n'est pas possible de retranscrire une liste exhaustive de mesures, voici quelques exemples qui témoignent de la mobilisation générale.

### DIMINUER LES CONSOMMATIONS LIÉES À L'ECLAIRAGE AVANT ET APRÈS MATCH POUR LES CLUBS PROFESSIONNELS DE FOOTBALL ET DE RUGBY

L'éclairage représente 18 % de la consommation d'énergie du sport. Dans le cadre du groupe de travail dédié au sport professionnel, la Ligue de football professionnel, la Ligue nationale de rugby, les clubs professionnels et les diffuseurs TV se sont accordés **pour réduire de près de 50 % le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les matchs en journée et de plus de 30 % pour les matchs en soirée.**

Concrètement, pour un match en journée, l'éclairage qui est aujourd'hui allumé à 100 % 3h avant le match, **sera désormais allumé à 100 % au plus tôt 1 h 30 avant le match pour le football et 1 h pour le rugby.** Pour les matchs en soirée, l'éclairage qui est aujourd'hui allumé à 100 % 3h avant le match, sera désormais allumé à 100 % au plus tôt 2 h avant le match pour le football, 1 h pour le rugby.

Certains clubs pourraient démarrer plus tardivement grâce à leur éclairage LED ou même sans éclairage tout simplement pour les matchs en journée - comme cela a d'ailleurs déjà été expérimenté avec succès par des clubs de rugby de première division.

### ABAISSER LE CHAUFFAGE DANS LES GYMNASES DE 2 °C ET LE METTRE EN HORS-GEL EN CAS DE TENSION SUR LE RÉSEAU (SIGNAL ROUGE ÉCOWATT)

**Près de la moitié (43 %) de la consommation énergétique du secteur sportif provient du chauffage.** Souvent, en raison de la chaleur générée par l'activité sportive, ce chauffage n'est pas forcément nécessaire dans certains espaces comme les gymnases.

Pour les 15 000 gymnases présents dans nos communes, l'Andes (Association nationale des élus du sport) a proposé d'abaisser de 2 °C la température des gymnases lorsque la pratique le permet et lorsque les conditions liées au territoire le permettent également.

En cas de tension particulière sur le réseau (signal rouge Écowatt), les gymnases resteront accessibles, mais le chauffage sera alors mis sur le mode hors-gel.

### RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES PISCINES

#### Réduire d'1 °C la température de l'eau sur l'ensemble des piscines du territoire

En France, on compte environ 4 000 piscines publiques et 6 412 bassins. Ce sont des services publics importants, accessibles à tous, qui contribuent à la santé et au bien-être des Français. **Les piscines sont des équipements énergivores** (environ 60 % des piscines ont plus de 30 ans) **et peuvent représenter environ 10 % de la consommation énergétique totale d'une**

**commune.** Le chauffage de l'eau des bassins correspond en moyenne à 30 % de celle-ci.

**Les gestionnaires de piscines, qu'ils soient publics ou privés, sont donc incités à diminuer la température de l'ensemble des bassins sur le territoire d'au moins 1 °C.** L'application de cette mesure tiendra évidemment compte du type de bassin, des usages prévus et des publics concernés.

### Accompagner les piscines vers des systèmes moins énergivores

Le programme CEE Actee+ propose un sous-programme d'accompagnement Act'eau dédié aux piscines. Il permet d'accompagner financièrement les collectivités vers des programmes d'action cohérents pour assurer les économies d'énergie et d'eau.

Le programme Act'eau assure une partie du financement de ces études pour créer un effet levier et encourager le passage à l'acte de la collectivité vers la rénovation.

**CAS PRATIQUE**

Dans le cadre du programme CEE Actee, la municipalité de Lunel (Hérault) met en place en 2017 un contrat de performance énergétique pour la piscine Aqualuna construite à la fin des années 1980 et composée de 2 bassins. Son niveau de consommations énergétiques était 3 fois supérieur à la moyenne nationale pour ce type d'équipement sportif. Un triple enjeu financier, énergétique et environnemental était à relever. La piscine opte pour un passage à la géothermie peu profonde associée à une pompe à chaleur et couplée à un système de VMC double flux récupérateur de calories. Résultat : une baisse de consommation de 45 % et d'émissions de gaz à effet de serre de 48 %.

## RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉNERGTIQUE DES CINÉMAS

La Fédération française des cinémas annonce un vaste plan de sobriété.

- Diminution de l'éclairage : extinction des enseignes des cinémas lorsqu'ils ne sont pas ouverts, utilisation raisonnée de l'affichage dynamique, extinction des salles d'un complexe lorsqu'elles ne sont pas occupées par des spectateurs…
- Baisse du chauffage dans le respect des 19 °C et réduction de la climatisation dans le respect des 26 °C.
- Extinction des machines qui ne servent pas : projecteurs éteints la nuit et, dans les salles qui n'ont pas de spectateurs, arrêt de la ventilation des machines et des bâtiments la nuit, régulation du renouvellement d'air…

# LES GRANDES PROPOSITIONS PAR SECTEUR

## Collectivités territoriales

La France compte plus de 35000 collectivités de taille, de géographie et de missions diverses. Beaucoup se sont mobilisées pour apporter leur contribution au plan sobriété. Il est proposé ici de mettre quelques illustrations et démarches différenciantes.

### LES 10 ACTIONS MISES EN AVANT PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

L'Association des maires de France (AMF) et Intercommunalités de France, en partenariat avec la Banque des territoires et Amorce, publient un guide de 10 actions de sobriété, applicables dès cet hiver.

## ÉTENDRE LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Passer à l'éclairage LED

L'éclairage public est le deuxième poste de consommation d'énergie des communes après les bâtiments, avec 12 % des consommations et 18 % des coûts d'énergie. Cela représente 31 % des dépenses d'électricité.

Sur les 10 millions de points lumineux du parc de l'éclairage public français, 45 % ont plus de 25 ans. **Une simple mise à niveau en passant à des éclairages LED avec pilotage automatisé permettrait une économie d'énergie, dès les premiers mois de 40 à 80 % avec un retour sur investissement complet entre 4 et 6 ans.**

**CAS PRATIQUE**

La Ville de Sète (Hérault) a décidé de supprimer 18 % des points lumineux, d'installer 3 091 luminaires LED, de réaliser 27 mises en lumière (ponts, fontaines, façades, monuments) et d'installer 157 luminaires à détecteur de présence. Cette action permet de réduire considérablement la consommation d'électricité pour l'éclairage public : -40 % en 4 ans avec un objectif de 60 % d'économies d'énergie à terme.

### Ajuster l'éclairage en fonction des circonstances

Baisse de l'intensité, allumage quand un passage est détecté, pilotage à distance en fonction de l'intensité lumineuse extérieure, extinction totale à partir d'une certaine heure lorsque l'éclairage est inutile… Les élus locaux ne manquent pas d'idées pour piloter leur éclairage. Un guide formulant 40 recommandations vient même d'être publié sur ce sujet, à l'initiative de l'association Les éco maires.

### Appliquer de façon stricte l'interdiction d'éclairage nocturne des publicités

Grâce à un décret d'octobre 2022, que la commune soit couverte ou non par un règlement local de publicité et quelle que soit la taille de l'unité urbaine à laquelle elle appartient, **les enseignes et les publicités lumineuses doivent être éteintes la nuit, entre 1 h et 6 h du matin, partout en France.**

## L'ETAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS

### S'appuyer sur le programme Actee+ pour accélérer la transition écologique et énergétique

**L'actuel programme CEE Actee 2, doté de 110 M€, vise à inciter les collectivités à la rénovation énergétique de leurs bâtiment publics en :**

- finançant une aide à la réalisation d'audits énergétiques (18 000 réalisés à mi-2022), d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à la dotation en ressources humaines de collectivités incitées à mutualiser leurs actions pour une meilleure efficacité ;

- fournissant un support technique adapté pour inscrire les économies d'énergie des collectivités dans la durée.

**En prolongeant le programme, qui sera doté de 220 M€, les collectivités pourront bâtir des projets** sur l'éclairage public (Lum'actee), la rénovation des piscines (Act'eau), les sous-programmes dédiés aux bâtiments classés ou de santé, les expériences d'effacement (Eff'actee) ou de sobriété.

### Faire de la sobriété énergétique un pilier du fonds vert

**Un fonds dédié à la transition écologique dans les territoires, baptisé fonds vert, sera créé dès 2023. C'est un soutien financier sans précédent qui permettra de soutenir à hauteur de 1,5 Md€ les projets portés par les collectivités.**

Par exemple, le fonds financera les investissements des collectivités dans leur passage à l'éclairage LED ou dans leurs actions en matière de mobilité (parking-relais, covoiturage…).

### Promouvoir la sobriété auprès des citoyens et en particulier des plus jeunes

Les collectivités seront incitées à initier des démarches collectives en organisant des concours. Par exemple, sur le modèle du concours des économies d'énergie Cube, à l'échelle des immeubles, des services ou des collectivités.
https://www.cube-s.org/le-concours/

**CAS PRATIQUE**

Les actions réalisées lors du challenge Cube.S pour les économies d'énergies dans les collèges et les lycées lancé en 2019 permettent d'atteindre en moyenne plus de 10% d'économies d'énergie par établissement dès la première année du concours, soit en moyenne près de 6000 €/an par collège et 15000 €/an par lycée (estimations 2019).

Au-delà des grandes villes et agglomérations qui ont communiqué sur leur plan sobriété qui sont bien connues, la mobilisation concerne aussi des villes moyennes, des départements,

des zones rurales. À titre d'exemples et on pourrait les multiplier.

- Le département de la Mayenne a décidé de prendre 53 mesures pour atteindre les -10% de consommation énergétique : 19°C dans tous les bâtiments publics, 18°C lors des jours de forte tension, mise en place d'une Journée pull-over tous les vendredis, suppression de l'eau chaude des sanitaires…

- La métropole de Dijon s'engage cet hiver avec un panel de mesures : baisse de la température, isolation des bâtiments, utilisation de systèmes d'énergie moins consommateurs, éclairage public abaissé de 70%…

- La ville de Nice s'est fixée un objectif de -10% dès cet automne, grâce à l'extinction des façades des musées et des éclairages décoratifs de la ville et de la métropole de 23h à 5h, le choix du télétravail, le délestage des équipements routiers adaptés et sécurisés entre 23h et 5h du matin, sans risque pour les piétons, ou encore une aide de 4000€ pour financer les audits énergétiques, qui sera désormais déplafonnée et sans condition de revenus.

- La ville de Lorient prend des mesures pour réduire de 17% sa consommation de gaz et de 10% sa consommation électrique : extinction des lumières entre minuit et 6h, remplacement des ampoules par des LED, température à 14C° dans les gymnases et 19C° dans les écoles, eau chaude coupée dans les sanitaires des bâtiments publics…

- La ville d'Arras gère 8000 points lumineux. Jusqu'à présent, seuls 26% des éclairages étaient en LED. 5 M€ d'investissements permettront de passer à 80% d'ici 2024. Cela permettra d'économiser, en 2028, les trois quarts de la consommation actuelle.

**POUR ALLER PLUS LOIN…**

Le guide Rénover l'éclairage extérieur : https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4983-renover-l-eclairage-exterieur-9791029716584.html

Le programme Territoire engagé : https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique

Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire : https://operat.ademe.fr/#/public/resources

# DES MESURES POUR LES FRANÇAIS

# L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS MOBILISÉS AFIN D'ACCOMPAGNER LES FRANÇAIS POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## DANS LEUR LOGEMENT

### Pour aller vers des systèmes de chauffages plus efficaces

- **En logement collectif,** MaPrimeRénov' et la nouvelle aide Coup de pouce chauffage des bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires permettent de raccorder pour environ **250 € par appartement** un bâtiment de logement collectif à un réseau de chaleur.

- **En maison,** les aides associées à un changement de chauffage (MaPrimeRénov' et CEE) permettent de bénéficier d'un financement allant **jusqu'à 15 000 €** pour une chaudière à granulés de bois et **9 000 €** pour une pompe à chaleur air/eau.

### Pour s'équiper de thermostats

Avec la prime programmateur de chauffage, via le programme des certificats d'économies d'énergie (CEE), **l'État offre un accompagnement jusqu'à 65 €** par ménage pour l'installation d'un programmateur sur une chaudière existante.

### Pour poursuivre la rénovation énergétique des logements

Le Gouvernement continuera d'être pleinement mobilisé en faveur de la rénovation énergétique des logements privés, dans la continuité de l'effort inédit engagé dans le cadre du plan de relance. **L'État mobilisera ainsi au total 2,5 Md€ en 2023 pour financer le dispositif MaPrimeRénov',** créé en 2020. Principale aide à la rénovation énergétique pour les propriétaires, occupants comme bailleurs, et les copropriétés, elle s'ajoute aux dispositifs MaPrimeRénov' Sérénité et Copropriétés, financés directement sur le budget de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Ces aides, pérennisées, permettront d'accompagner un nombre important de travaux. L'accent sera mis sur les rénovations les plus performantes. La mise en place du réseau des guichets France Renov' et du dispositif MonAccompagnateurRenov' en 2023 y contribuera, en accompagnant plus efficacement les ménages dans leurs démarches

# DANS LEURS DÉPLACEMENTS

### Pour favoriser les mobilités actives et les transports en commun

- Le **Forfait Mobilité Durable** accordé aux employés est exonéré de cotisations sociales jusqu'à 700€ par an et cumulable avec le remboursement des transports en commun jusqu'à 800 €.
- Jusqu'à fin 2023, la prise en charge par l'employeur du **forfait de transport en commun** ou de service public de vélo (partagé ou en leasing) au-delà des 50% minimum et jusqu'à 75% sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations pour les salariés.

# DANS LEURS FACTURES

### Pour suivre leur consommation

Les applications proposées par l'ensemble des énergéticiens. S'intéresser à sa facture, c'est réduire de 10% sa consommation d'énergie.

### Pour bénéficier d'incitation à la sobriété sur les factures d'énergie

Afin d'encourager les ménages à maîtriser leur consommation énergétique, un système de bonus sobriété sur les factures de gaz et d'électricité, en fonction du niveau de consommation du logement, est proposé par des fournisseurs d'énergie.

- EDF : Les offres dites Tempo : la plupart du temps, toute l'année, le tarif de ces contrats sera réduit, de l'ordre de 30% par rapport à un forfait classique. En revanche, au moment des pics de consommation nationale, soit 20 à 30 jours par an, l'électricité sera surfacturée, plus de deux fois le prix des tarifs classiques. L'objectif est, bien sûr, d'inciter à consommer moins. Une famille qui dépense en moyenne 1500€ par an pourrait ainsi économiser jusqu'à 450€.
- Total énergies : les ménages se chauffant à l'électricité qui réduiront leur consommation d'électricité d'au moins 5% entre le 31 novembre et le 1er mars recevront une prime allant de 30 à 120€, selon l'économie d'énergie réalisée (par exemple, pour recevoir 120€, il faudra économiser 20% de sa consommation).
- Engie : une prime sera versée aux consommateurs qui réussiront des défis les jours de tension sur le réseau électrique.

# UNE COMMUNICATION POUR FAIRE CONNAITRE LES BONS GESTES DE SOBRIÉTÉ AU GRAND PUBLIC

**Chaque geste compte : une campagne de communication pour sensibiliser les Français aux gestes qui comptent.**

Alors que moins d'un Français sur trois se dit très informé sur la manière de réduire sa consommation d'énergie[1], le Gouvernement lancera, le 10 octobre, une campagne de communication autour des gestes simples et efficaces au quotidien : je baisse, j'éteins, je décale.

« Chacun peut contribuer à consommer moins et consommer mieux, cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements : que ce soit en baissant le chauffage, en éteignant les lumières lorsqu'elles ne sont pas nécessaires ou en prenant un covoiturage… Chacun peut à son échelle trouver le moyen de contribuer à notre indépendance énergétique. »

**Agnès Pannier-Runacher**
Ministre de la Transition énergétique

## 5 GESTES CLÉS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE, MIS EN SCÈNE DANS UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Cette campagne, qui appelle à la mobilisation de tous – **Pour économiser l'énergie, on agit, on réduit** – mettra tout particulièrement en avant 5 gestes pour réduire notre consommation d'énergie dès cet hiver et dans la durée.

- Régler son chauffage à 19°C maximum.
- Régler son chauffe-eau à 55°C et rester moins longtemps sous la douche.
- Éteindre tous ses appareils en marche ou en veille lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Décaler l'utilisation de ses appareils électriques en dehors des périodes de pointe (8 h-13 h/18 h-20 h).
- Installer un thermostat programmable.

### Le plan média

Cette campagne comportera un spot télévisé générique de 30 secondes, ainsi que cinq films courts complémentaires pour présenter chacun des gestes. Elle sera également déployée :

- dans la presse
- à la radio
- sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik Tok, Snapchat)

Cette campagne sera diffusée jusqu'en février 2023.

1. Étude Kantar Public pour EDF

# LES MESURES EN CAS D'URGENCE SUR NOS RÉSEAUX

# EFFACEMENT LORS DE L'ACTIVATION DU SIGNAL ÉCOWATT

**Le dispositif Écowatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique.**

Il est piloté par RTE et a été généralisé et mis en ligne en novembre 2020 sur l'ensemble du territoire national, en lien avec l'Ademe. Il est l'indicateur de référence du niveau de tension sur le système électrique.

## Écowatt a évolué pour renforcer son efficacité dès cet hiver

**RTE vise ainsi à favoriser une mobilisation volontaire, rapide et collective lors des journées exceptionnellement tendues pour le système électrique, en guidant chaque type de consommateur vers les gestes les plus efficaces. L'objectif est d'éviter les coupures d'électricité (délestage).**

À l'instar du dispositif Bison futé pour la circulation routière, **le dispositif Écowatt permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à trois couleurs.**

- Vert Situation normale
- Orange Système électrique tendu, a priori sans coupure, mais sans marge suffisante pour couvrir un aléa défavorable. Les gestes de réduction de consommation sont les bienvenus
- Rouge **Le système électrique se trouve dans une situation très tendue et la consommation prévisionnelle ne peut être couverte. Sans baisse de consommation volontaire, des coupures ciblées sont inévitables.**

**Le signal Écowatt orange ou rouge sera annoncé trois jours à l'avance,** par SMS en cas d'inscription ou par l'application de RTE, afin de permettre à chaque consommateur de s'organiser au mieux pour mettre en œuvre ses gestes (d'autant plus si ces derniers sont manuels) et fera l'objet d'informations complémentaires à la maille journalière et horaire, pour mobiliser efficacement lors des périodes les plus critiques.

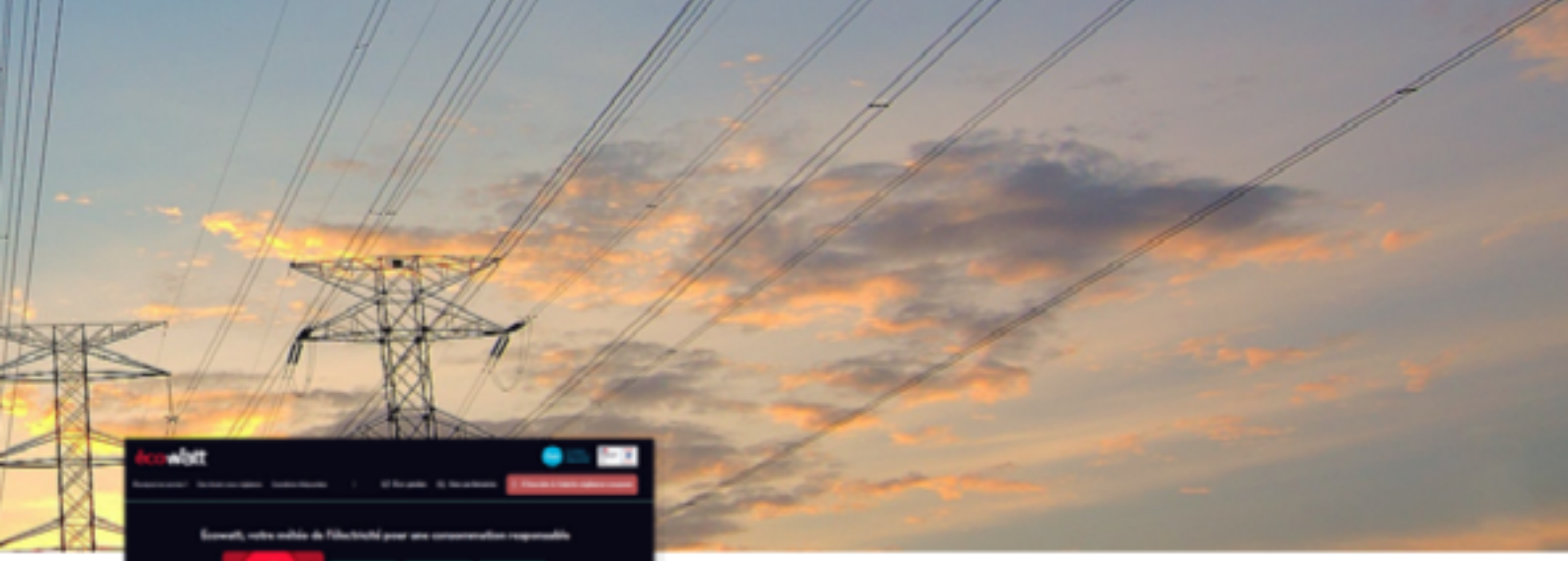

## Écowatt est une ceinture de sécurité indispensable pour réduire le recours au délestage les jours les plus tendus pour le système électrique

Dans les situations les plus tendues, le recours au délestage pourrait être évité en s'appuyant sur une **baisse volontaire de la consommation d'électricité durant quelques heures.**

**Mobilisé avant le recours aux autres leviers de sauvegarde activables par RTE** (interruptibilité et baisse de la tension, ainsi que les dispositifs de sauvegarde introduits par la loi pouvoir d'achat[1]), Écowatt est une véritable **ceinture de sécurité supplémentaire** du système électrique, qui **s'ajoute à deux autres catégories d'actions lissant les pics de consommation.**

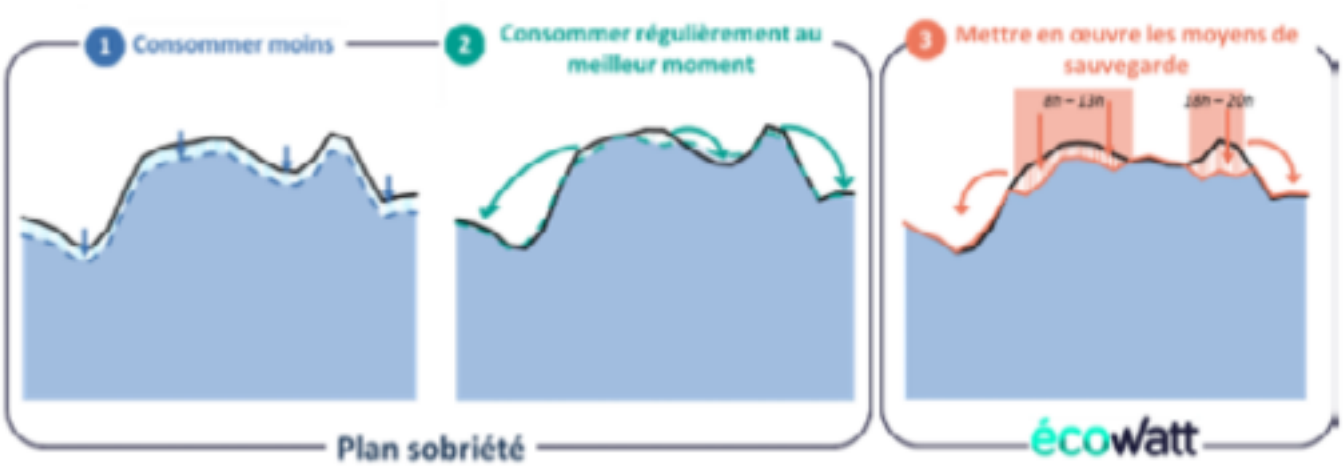


1. Consistant à maximiser les capacités techniquement disponibles à la fois sur les marchés et sur le mécanisme d'ajustement : production, effacement, stockage et groupes électrogènes de secours sur les sites de consommation pour réduire la consommation à partir du réseau public d'électricité.

**1**

**Il s'agit en premier lieu des actions permettant de consommer moins d'énergie, indépendamment des pics de consommation. Ces actions résultent, d'une part, de la sobriété,** qui repose sur des évolutions de modes de consommation, **d'autre part, de l'efficacité énergétique,** accessible via une meilleure performance des appareils et des installations.

**2**

**Le deuxième niveau concerne le fait de consommer l'électricité au meilleur moment en effaçant sa consommation d'électricité dans les périodes de forte tension pour la placer dans les périodes de moindre tension, dans un cadre contractualisé.** L'effacement se fait lors de l'activation d'un signal économique qui peut être récurrent (heures pleines/heures creuses, jours ouvrés / week-end) ou non. Le signal économique peut être prévu dans le contrat de fourniture (tarif de fourniture plus avantageux) ou au travers d'un mécanisme indépendant et il peut être piloté manuellement ou automatiquement grâce à des équipements dédiés. La consommation est la plupart du temps décalée.

**3**

**Le dernier niveau passe par la mise en œuvre des gestes à la suite de l'activation d'un signal Écowatt orange ou rouge.** Il n'y a ni cadre contractualisé ni rétribution financière.

**Dans un scénario de mobilisation efficace des gestes, l'effet estimé de ces trois niveaux de mesures pourrait être une baisse de consommation de l'ordre de 9 GW pendant les pointes (~environ 10 % de la consommation totale).** Ces volumes de baisse de consommation seraient atteints pour moitié par **la sobriété et l'effacement contractualisé,** pour moitié, par les gestes volontaires, les jours Écowatt rouge.

**Le déploiement d'offres, de services ou d'équipements adaptés permettant de consommer mieux contribue à sécuriser l'atteinte de ces volumes. Mais un important travail de sensibilisation et d'accompagnement accrus auprès des particuliers comme des entreprises sur ces trois leviers est nécessaire.**

## L'extinction des publicités lumineuses en cas d'Écowatt rouge

L'article 31 de la loi de mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, votée en août 2022, prévoit que les panneaux lumineux et numériques soient éteints en cas de menace grave et imminente sur la sécurité d'approvisionnement en électricité, c'est-à-dire les jours Écowatt rouge.

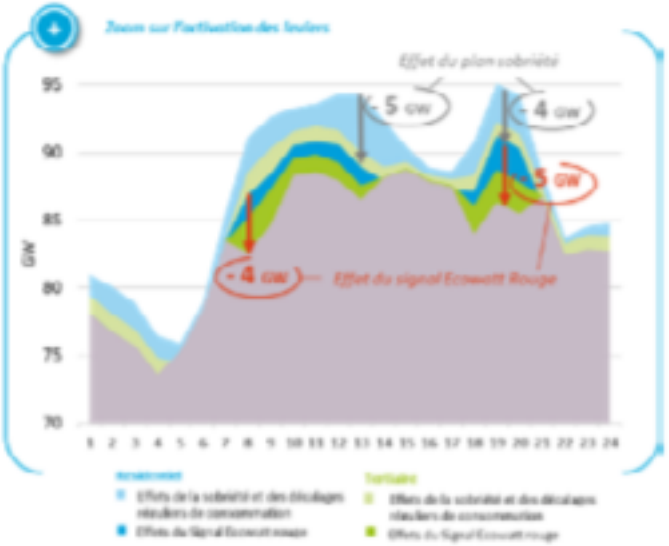

# ILS S'ENGAGENT

ABB, Accord hôtels, Action logement, AG2R La Mondiale, Agence nationale du sport, Air France-KLM, Air liquide, AirBnB, Airbus, Alliance du commerce, Allianz, Alstom, AMF, Amorce, Anah, Andes, Andiis, Aperam, Apreh-Le Prieuré, ARCOM, ARF, Arkema, Atlandes, ATMB, Auchan, Axa, Bayer, Biocoop, Blablacar, BNP Paribas, Bouygues, Brico dépôt, Bureau de la radio, Caisse des dépôts et consignations, Camif, Canal + Groupe, Capgemini, Carrefour, Casino-Guichard, Castorama, Cdiscount, CFE-CGC, CGI-CGF, CJD, Club Med, CNOSF, CNP Assurance, Compagnie des Alpes, COSMOS, CPSF, Crédit agricole, Crédit mutuel, Danone, Dassault aviation, Décathlon, Derichebourg, Drajes, Écolosport, Edenred, EDF, Eiffage, Emeria, Enedis, Engie, Eramet, Euronext, FCD, Fédération nationale des cinémas français, FFB, Fnac-Darty, FNAIM, Foncia, FPI, France digitale, France télévisions, Generali, Getlink, Google, grand port maritime de Bordeaux, grand port maritime de Dunkerque, Groupama Loire Bretagne, groupe ADP, groupe Bertrand Restauration, groupe L'Occitane, groupe UP, Hermès international, Horizons du monde, Icade, IFPNM, Imerys, Intercommunalités de France, JCDecaux, Keolis, Klaxit, Klaxoon, Klépierre, Korian, La Poste, Leboncoin, Leclerc, Leroy-Merlin,Les Valoristes, Loom, LVMH, MAIF, Maisons du monde, Manpower, Medef, Mercialys, Michelin, Mirova, Mouvement impact France, Nexity, Olympique lyonnais, Orange, Orano, Paris 2024, Pernod Ricard, Pierre et Vacances,Plan bâtiment durable, RAC, Radio France, RATP, Renault, Rexel, Safran, Saint-Gobain, Sanef, Sanofi, Schneider Electric, Sevede, Smart Buildings Alliance, Smartwash international, SNCF, SNELAC, SNF Water science, Soitec, Solufood, Solvay,, Sonergia, Sopra Steria, Spie, Stellantis, Suez, Telecoop, Teleperformance, Thales, TotalEnergies, Transdev, Unibail-Rodamco-Westfield, UNPI, UNSA FP, UPE, USC, USH, Veolia, Verallia, Vinci, Viparis, Vivendi, Wimoov, Work well together, WWF, Ynsect, Yztek...

## ILS NOUS ONT AIDÉS

Ademe
Enedis
Les Entreprises s'engagent
NégaWatt
Réseau action climat
RTE
WWF

# PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

**Une mobilisation générale**

GOUVERNEMENT

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

22152 DICOM MTECT-MTE / Energie - Photos : Arnaud Bouissou / Terra, Damien Carles / Terra, Jacek Dylag, Ludovic Barron / Terra, Laurent Mignaux / Terra, Mike Kononov, Nabih El Boustani, Anamul Rezwan, Bara Cross, George Dolgikh, Lumn, Miguel A Padrinan, Pok Rie, Benoit Granier / Matignon, Frederic Neupont - Octobre 2022.